

Points saillants du budget fédéral de 2024

Aperçu

<u>Une chance équitable pour chaque génération</u>: le budget de 2024 du gouvernement fédéral met l'accent sur le logement, l'abordabilité et l'équité pour toutes les générations.

Il inclut un investissement sans précédent dans les conseils financiers gratuits, qui permettra à Prospérité Canada de travailler avec les organismes communautaires pour accroître les programmes et conseils.

Le budget de 2024 comprend aussi le tout premier investissement dans la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Il renouvelle et bonifie les engagements en faveur de la production automatisée des déclarations de revenus, des mesures pour sévir contre les prêts à conditions abusives et la protection des consommateurs. En ce qui concerne le secteur financier, il met un accent particulier sur la réduction des frais bancaires, l'innovation numérique (système bancaire ouvert, services bancaires pour les gens) et l'accessibilité.

Certaines des initiatives les plus importantes reliées au domaine de l'habilitation financière et à l'écosystème financier d'une façon plus générale sont présentées ci-dessous.

Conseils financiers gratuits

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement s'engage à fournir à Prospérité Canada un financement de 60 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour élargir la portée des services communautaires d'aide en matière financière offerts à la population.
 Ces services améliorés devraient aider un million de personnes à revenu faible ou moyen sur cinq ans et leur permettre de recevoir près de 2 milliards en revenus fiscaux et en prestations non réclamés.
- Ce soutien permettra à Prospérité Canada, en collaboration avec des organismes communautaires partenaires, d'élargir la programmation gratuite et les services de conseils gratuits. Ces programmes gratuits aident les Canadiennes et les Canadiens à payer leurs impôts et à obtenir les prestations auxquelles ils ont droit, à trouver des moyens abordables d'épargner et à améliorer leur situation financière afin d'aller de l'avant.

Prestation canadienne pour les personnes handicapées

- Le budget de 2024 propose d'affecter un financement de **6,1 milliards de dollars sur six** ans, à compter de 2024-2025, et de 1,4 milliard de dollars par année par la suite à la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées, un financement qui prévoit les coûts associés au versement de la prestation.
- Le gouvernement commencerait à verser cette prestation aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles à compter de juillet 2025, au terme d'un processus de réglementation et de consultations menées auprès de personnes en situation de handicap.
- Afin d'assurer l'accès à la prestation canadienne pour les personnes handicapées aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles et de surmonter un important obstacle financier anticipé en lien avec la participation à la prestation, le gouvernement propose également, dans le budget de 2024, un financement de 243 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 41 millions de dollars par année par la suite, pour couvrir le coût des formulaires médicaux nécessaires à la demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Le modèle proposé est fondé sur un montant de prestation maximum de 2 400 \$ par année pour les personnes en situation de handicap à faible revenu âgées de 18 à 64 ans. Afin de pouvoir verser la prestation le plus rapidement possible et d'uniformiser l'admissibilité à l'échelle nationale, la prestation canadienne pour les personnes handicapées proposée serait offerte aux personnes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Selon la proposition, cette prestation devrait accroître le bien-être financier de plus de 600 000 personnes en situation de handicap à faible revenu.
- Le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires d'exclure les paiements de la prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul du revenu de celles-ci aux fins des mesures de soutien qu'elles reçoivent.
- Le gouvernement souhaite voir augmenter le montant combiné des mesures de soutien au revenu fédéral et provincial/territorial au niveau des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), afin que les taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap diminuent véritablement.

Plafonner à 10 \$ les frais pour insuffisance de fonds

- Le gouvernement annonce, dans le budget de 2024, son intention de plafonner à 10 \$ par cas les frais d'insuffisance de fonds imposés par les banques et qu'il compte prendre les mesures suivantes :
 - Exiger des banques qu'elles préviennent les gens qu'ils sont sur le point de se faire facturer des frais d'insuffisance de fonds et qu'elles leur accordent un délai de grâce pour déposer les fonds supplémentaires afin d'éviter les frais;
 - Interdire l'imposition de frais multiples pour insuffisance de fonds lorsque la même opération se reproduit;
 - Limiter le nombre de facturations de frais d'insuffisance de fonds possibles par période de 72 heures;
 - Interdire les frais d'insuffisance de fonds pour les montants à découvert minimes de moins de 10 \$.

Le gouvernement présentera au cours des prochains mois un projet de règlement sur les frais pour insuffisance de fonds.

Comptes bancaires sans frais et abordables

 Le budget de 2024 annonce que l'ACFC négocie actuellement avec les banques en vue d'obtenir des ententes améliorées pour offrir des comptes bancaires modernes à 0 \$ par mois et jusqu'à 4 \$ par mois qui reflètent les réalités bancaires actuelles et qui permettent notamment davantage de transactions, ainsi qu'une plus grande admissibilité aux comptes à 0 \$.

Prêts à conditions abusives

Le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2023 à abaisser le taux d'intérêt criminel, qui passe de l'équivalent de 48 pour cent à 35 pour cent en taux annualisé, après que le Québec a établi le taux d'intérêt maximal le plus bas au Canada. Le gouvernement s'est aussi engagé à limiter les frais liés aux prêts sur salaire à un maximum de 14 \$ par tranche de 100 \$ empruntés.

 Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend modifier le Code criminel afin de renforcer l'application du taux d'intérêt criminel. Ces modifications comprendront l'habilitation des organismes d'application de la loi en interdisant d'offrir du crédit à un taux d'intérêt criminel et en permettant de poursuivre les prêteurs illégaux et prédateurs sans l'approbation du procureur général.

- Le budget de 2024 annonce aussi que le gouvernement entend sévir encore plus énergiquement contre les prêts à conditions abusives en collaborant avec les provinces et les territoires pour harmoniser et améliorer la protection du consommateur dans l'ensemble du Canada. S'il y a lieu, le gouvernement fédéral pourrait prendre des mesures législatives à cette fin, par exemple :
 - Plafonner le coût des produits d'assurance facultatifs pour les prêts à coût élevé, y compris les prêts sur salaire;
 - Améliorer la transparence des pratiques commerciales liées aux prêts à coût élevé et des prêts sur salaire en limitant la publicité de ces produits;
 - Renforcer les règlements s'appliquant aux prêts sur salaire, y compris les exigences de divulgation visant à protéger la population contre les modalités dommageables, incluant l'ajout d'un nombre minimal de jours pour les modalités de prêt, l'obligation pour les emprunteurs de rembourser en plusieurs versements et l'interdiction de transferts de prêts;
 - Accroître les mesures mises de l'avant et l'harmonisation de l'approche proactive à l'égard des principaux prêteurs;
 - Améliorer les pratiques de surveillance et de collecte de données sur le marché des prêts à coût élevé, y compris les prêts sur salaire.

Production automatisée des déclarations de revenus des personnes à faible revenu

- Au cours de l'été 2024, l'ARC mettra en œuvre un projet pilote pour les services de production automatique, Déclarer simplement par voie numérique et Déclarer simplement sur papier, afin d'aider un plus grand nombre de personnes qui ne produisent pas actuellement leurs déclarations de revenus à recevoir leurs prestations.
- L'ARC consultera des spécialistes de premier plan et l'industrie pour cerner d'autres possibilités qui aideraient un plus grand nombre de personnes à recevoir les prestations faites pour les appuyer. L'ARC fera le point sur ces efforts en automne 2024.

Réduire les temps d'attente des centres d'appels de l'ARC

 Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 336 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence du revenu du Canada pour assurer le maintien en poste des ressources des centres d'appels et améliorer l'efficacité de ces derniers.

Améliorer le versement des prestations

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder un financement total de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, selon la comptabilité de caisse, à Emploi et Développement social Canada pour la migration des systèmes de la Sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi vers une plateforme sécuritaire et conviviale.
- Le gouvernement demeure également résolu à **mettre en œuvre une solution de paie électronique** qui réduirait le fardeau de la production de rapports pour les entreprises canadiennes, surtout les petites entreprises, tout en modernisant et en améliorant la façon dont les systèmes d'assurance-emploi et du régime fiscal versent les prestations.

Inscription automatique aux REEE et accès au Bon d'études canadien

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend modifier la Loi canadienne sur l'épargne-études afin d'instaurer l'inscription automatique au Bon d'études canadien pour les enfants admissibles pour qui aucun régime enregistré d'épargne-études n'a été ouvert avant que l'enfant ait atteint l'âge de quatre ans.
- À compter de 2028-2029, un régime enregistré d'épargne-études serait ouvert automatiquement pour tous les enfants admissibles nés à partir de 2024 et les paiements admissibles du Bon d'études canadien y seraient déposés automatiquement.

Services bancaires pour les gens ou système bancaire ouvert

- Le budget de 2024 annonce que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) sera chargée de superviser, de gérer et de faire appliquer le cadre des services bancaires pour les gens au Canada.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder à l'ACFC 1 million de dollars, en 2024-2025, pour qu'elle se prépare à exercer ses nouvelles responsabilités et commencer à préparer une campagne de sensibilisation publique. L'ACFC passera à un modèle fondé sur le recouvrement intégral des coûts une fois le cadre en place.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 4,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère des Finances Canada afin qu'il effectue les travaux stratégiques nécessaires pour mettre en place et maintenir une entité et un cadre de surveillance des services bancaires pour les gens.

 Comme expliqué en détail dans le <u>Cadre canadien des services bancaires pour les gens</u> qui a été rendu public le 16 avril 2024, le gouvernement se propose de <u>présenter ce printemps</u> une mesure législative qui établira les éléments fondamentaux du <u>Cadre canadien des</u> services bancaires pour les gens concernant la portée, la participation au système, les mesures de protection de la sécurité et de l'intégrité, ainsi que les règles communes régissant la protection de la vie privée, la responsabilité et la sécurité.

Améliorer le crédit pour obtenir une hypothèque

- Le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures visant à rendre le logement plus abordable, notamment en améliorant la charte hypothécaire canadienne pour soutenir les locataires, les emprunteurs et les acheteurs d'une première maison.
- Le budget a annoncé que le gouvernement appelle les banques, les entreprises de technologie financière et les bureaux de crédit à donner la priorité au lancement d'outils permettant aux locataires de s'inscrire pour déclarer leur historique de paiement de loyer aux bureaux de crédit, en vue de renforcer leur cote de crédit et d'accroître leurs possibilités de devenir propriétaires.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement des activités terroristes (LRPCFAT), au Code criminel, à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise, ce qui entraînera des amendements conséquentiels et coordonnés à d'autres textes de loi, afin de renforcer la supervision, l'application et les outils de partage d'information du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada.

Augmentation de l'impôt sur les gains en capital

 Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend augmenter le taux d'inclusion des gains en capital supérieurs à 250 000 \$ réalisés annuellement par des particuliers et de tous les gains en capital réalisés par des sociétés et des fiducies de la moitié aux deux tiers, en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à compter du 25 juin 2024. Le taux d'inclusion des gains en capital réalisés annuellement jusqu'à 250 000 \$ par des particuliers continuera d'être de la moitié.